

Longueuil, le 12 avril 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 13294– Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 mars dernier, concernant le 529, Grand boulevard et 41, rue Lucien-Manning (lot 2 455 882 du cadastre du Québec). Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

- 7610-16-01-0131300 Boîte 238753;
  1. Lettre du 10 avril 1989 (2 pages);
  2. Note de service du 7 avril 1989 (1 page);
  3. Rapport de l'accident technologique du 2 avril 1989 (2 pages);
  4. Rapport de l'accident technologique du 21 avril 1989 (5 pages);
- 7610-16-01-0763500 Boîte 507825;
  1. C.R.T. du 9 juin 2000 (1 page);
  2. Plainte du 7 février 2000 (2 pages);
- Boîte UR-15 505531;
  1. C.R.T. du 9 juin 2000 (1 page);
  2. Rapport de l'accident technologique du 4 février 2000 (3 pages);
- Fiche GTC 4314 (2 pages).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (11)

Longueuil, le 10 avril 1989

Garage Gordon & Yvon Inc.  
529-A Grand Boulevard  
Ile Perrot, Qc  
J7V 4X4

A l'attention de monsieur Yvon Bourget.

Objet: Gestion des déchets dangereux

Messieurs,

Nous vous avisons par la présente que nous avons effectué une inspection le 6 avril 1989 à votre entreprise de peinture et de débosselage située sur la rue Grand Boulevard à l'Ile Perrot.

A cet effet, nous avons constaté que vous produisez deux (2) types de déchets; soit de toluène et de l'huile usés. Ces déchets sont des déchets dangereux en se basant sur l'article 1 du Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1), et doivent être entreposés de façon adéquate et réglementaire.

Selon les informations obtenues; il appert que vous utilisez de l'huile usée comme abat poussière et ce en contravention à l'article 9 du Règlement sur les déchets dangereux qui stipule que:

Art. 9 "Prohibition: Nul ne peut émettre, déposer, dégager ou rejeter un déchet dangereux dans l'environnement ou dans un système d'égoût à moins que cette émission, ce dépôt, ce dégagement ou ce rejet ne s'effectue conformément à la Loi et au présent règlement.

Cette prohibition est établie au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la Loi.

Sans restreindre la généralité du premier alinéa, il est notamment interdit d'épandre de l'huile pour abattre de la poussière ou de brûler des huiles usées autrement qu'à des fins énergétiques pour une industrie ou pour une serre.

...2


Nous vous demandons donc de cesser immédiatement de déverser vos déchets dangereux dans l'environnement (huile et toluène usés) et de les entreposer conformément au règlement sur les déchets dangereux et aux normes prescrites dans le guide d'entreposage de déchets dangereux.

De plus, vous devriez produire un rapport annuel sur la production de déchets dangereux (annexe V), tel que prescrit à l'article 106 du Règlement sur les déchets dangereux qui stipule que:

Art. 106 "Rapport: Quiconque possède des déchets dangereux régis par le présent règlement doit transmettre au sous-ministre avant le 15 avril 1986, un rapport sur les déchets dangereux en sa possession le 15 octobre 1985, conformément à la formule prescrite par l'annexe V.

Espérant que vous prendrez le présent avis en sérieuse considération, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Service industriel



Gérard Cusson  
Chef d'équipe

JR/mfb

P.J. rapport annuel



DATE:

A: Gérard Cusson  
DE: Jean Richard  
OBJET: Rapport de visite, Garage Yvon et Gordon  
(Déversement d'huile)

DOSSIER NO:

Le 7 avril 1989

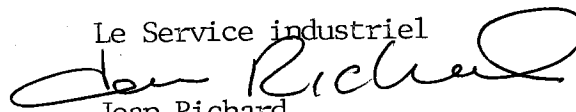
Suite à un appel de la municipalité de l'île Perrot pour nous faire part de la présence d'huile dans le fossé longeant la rue Grand Boulevard à l'île Perrot, une visite a été effectuée le 6 avril 1989 pour constater les dégâts. Le coupable serait le Garage Yvon et Gordon situé au 529A Grand Boulevard.

La quantité d'huile présente est presque négligeable (environ 10 litres) et des boudins d'absorbants ont été installés pour empêcher le déversement dans le Lac des Deux-Montagnes de l'huile en question. La raison de la présence de l'huile est assez simple; le garage entreposait une quarantaine de voitures accidentées dans sa cour, et quelques unes perdaient de l'huile. Lors de la fonte des neiges, l'huile qui était tombée sur le sol fut emportée par l'eau, causant ainsi la contamination du fossé. Lors de ma visite, seulement deux (2) voitures étaient encore entreposées dans la cour. M. Yvon Bourget m'a affirmé qu'il n'entreposerait plus de voitures chez lui, éliminant ainsi le problème à la source.

La partie du terrain qui servait à l'entreposage des voitures est recouverte partiellement d'une couche d'huile. La couche supérieure (gravier) devra être enlevée et placée dans un site d'enfouissement.

L'activité principale de garage est la peinture et le débosselage de voitures. J'ai donc vérifié les déchets dangereux présents (toluène) et leur gestion. On jette tout simplement le toluène usé dans les ordures. Donc un avis de correction s'impose, et on devra à l'avenir considérer cette compagnie comme productrice de déchets dangereux.

Le Service industriel

  
Jean Richard  
Technicien

JR/mfb



T-6M0-89-04-02-01  
**Accident technologique**

Organisme <i>GARAGE YVON + GORDON INC</i>	<i>YVON BOURGET</i> TEL. 453-3327	Activité
Endroit de l'accident <i>GRAND BOULEVARD</i>	<i>St Perrot</i>	Date
		Heure

Produit en cause <i>Huile Lourde + ESSENCE</i>	Quantité	Quantité récupérée	
CONTAMINATION	Eau <i>Réseau pluvial versant dans Fosse</i>		
	Air		
	Sol		
CAUSE DE L'ACCIDENT	Bris <input type="checkbox"/>	Débordement <input type="checkbox"/>	Négligence <input checked="" type="checkbox"/>
	Accident <input type="checkbox"/>	Manutention <input type="checkbox"/>	Autres _____
ACCIDENT	Terminé <input type="checkbox"/>	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	
	Continue <input type="checkbox"/>	Aucun contrôle <input type="checkbox"/>	

ARRIVÉE SUR LES LIEUX:

Signale par <i>M. Veillette</i>		
Organisme <i>Direction générale St Perrot</i>	Téléphone <i>453-1002</i>	Date <i>89-04-02</i>

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX	
Urgence-Environnement-Québec	
Responsable de l'accident	
Responsable de l'intervention	
Autres	

REMARQUES
<i>Selon M. Veillette, l'origine proviendrait de la Cie Beton Trudeau. ai tenté de communiquer avec cette compagnie sans succès (Tel 453-5897). Le déversement est confiné au Fosse, ai demandé à M. Veillette d'installer des "bails" de paille pour mieux contenir l'huile, ce qui a été fait. Dès demain, communiquer avec la Cie Beton Trudeau pour vérification et nettoyage.</i>

COÛTS ESTIMÉS	SIGNATURE <i>Jean P. Feys</i>	DATE <i>89-04-02</i>
---------------	-------------------------------	----------------------

89-04-03

appel téléphonique de M. Veilleux. Les Bêtons  
 Trudeau ne sont pas en cause. Le Reversement  
 proviendrait d'un peu plus haut.

Responsable Garage Yvon et Gordon 453-3327  
 M. Yvon Bourget  
 Grand Boulevard Le Perrot

Reversement d'Amibo usée de Carter.

89.04.03 14h00

Je contacte M. Yvon Bourget du Garage Yvon.  
 + Gordon, celui-ci me confirme qu'il y a un  
 filet d'huile provenant de son terrain qui  
 se déverse dans le réseau hydrographique.  
 Il m'explique que son garage fait quelques  
 réparations mineures, des changements d'huile  
 à l'occasion et qu'on s'y sert de l'huile usée  
 pour asperger les véhicules pour des traitements  
 anti corrosion et comme abat. poussières  
 l'été. Je lui ai demandé d'installer des  
 boudins absorbants dans les fossés.

Le dossier est transféré au service industriel  
 pour vérification de la gestion des déchets  
 dangereux et pour décontamination  
 si nécessaire.

Nombre diapo. \_\_\_\_\_

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T- 6 MO 89 04 18 01

Org. impl. et adr.: <u>GARAGE GORDON + YVON INC (453 3327)</u> <u>529 A GRAND BOULEVARD, ILE PERROT J7V 4X4</u>	DATE DE L'ÉVÉNEMENT:
Endroit de l'acc.: <u>MÊME ET EN AVAL JUSQU'À LA RIVIÈRE</u> <u>PROULX</u>	HEURE:
État?: L ou S <input checked="" type="checkbox"/>	N° Ville: <u>72150</u>

Produit en cause: <u>HUILES USÉES</u>	NON CLASS	CLASSE	ONU(UN) NA _____	Qté impl <u>≈ 200 G</u>	Qté dév.	Qté réc.	Sans dév.
---------------------------------------	-----------	--------	---------------------	----------------------------	----------	----------	-----------

CONTAMINATION Eau   Air   Sol FOSSE     Tâche	Explications: <u>L'huile déversée dans la fosse p'est écoulée par gravité jusqu'à la rivière Proulx déversant au milieu d'une fratrière</u>
TYPE D'ACC.: Rout: _____ Ferro: _____ Marit: _____ Aérien: _____ Réser: _____ Dév. Sauvages: <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <input checked="" type="checkbox"/>	Explications: <u>Grandes quantités d'huiles usées à l'arrière du garage pouvant provenir de déversements pauvres et d'entreposage inadéquat de ferrailles de véhicules</u>

Signalé par: <u>SYLVIE BARBOT</u>	Appel reçu à <u>13</u> h <u>15</u> min Fin conversation _____ h _____ min
Organisme: <u>MLCP VALLEYFIELD</u>	Tél.: <u>371 2717</u> Date: <u>89 04 18</u>

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Urgence-Environnement Québec <u>PAUL LEFEBVRE</u>	Rendu sur les lieux à: <u>14 h 10</u> Quitte les lieux à: <u>16 h 45</u> <u>LE 20-04-89</u>
Représentant de la cie impliquée:	
Responsables municipaux: <u>JEAN-MAURICE ANGELL SURINTENDANT DES TRAV. PUBLICS</u> <small>453-1664</small>	
Autres: <u>M. DENIS RAJOTTE, Michel Piché MLCP MICHEL LETENDRE (6412769)</u> <u>M. ROBERT ISABELLE, POMPAGE CLAUBERT INC.</u>	
Transféré à:	PÉRIODE DE TRAITEMENT Int.   Ext.   Comb.

COMPTE RENDU DE L'ÉVÉNEMENT

ME DOUBTANT QUE LE DOSSIER ÉTAIT RELIÉ À L'INCIDENT (T-6 MO 89 04 02 01) JE ME SUIS RENDU RENCONTRER M. JEAN-MAURICE ANGELL SURINT. À LA VILLE. NOUS NOUS SOMMES DIRIGÉS JUSQU'À L'ARRIÈRE DU GARAGE DE GORDON + YVON INC OÙ J'AI CONSTATÉ LA SOURCE DE CONTAMINATION

Signature: *Paul Lefebvre* Date: 89.04.21



Tion en effet le fossé d'eau de surface était maculé d'huile de couleur noire. J'ai pris de nombreuses photos. Sur le terrain même, il y a des endroits présentant des traces de déversements importants, particulièrement vis-à-vis la porte de garage à l'arrière et sur le côté à l'embouchure du fossé de ligne latérale.

M. Bourget au début très réticent, a finalement accepté de faire nettoyer. Bien que son entreprise de réparation mécanique produise des huiles usées, il disait s'utiliser en entier comme chat-poussière et pour des traitements anti-corrosion. Je lui ai fait remarquer que ces deux utilisations étaient interdites par les articles 8 et 9 du règlement sur les D.O.

Le 19 avril, vu l'arrivée tardive du camion vacuum vers 16h05, seulement quelques travaux de pompage et l'installation d'un séparateur à la sortie du marécage ont pu être effectués. M. Bourget a cette journée tenté de faire participer ses voisins au coût de nettoyage en sous-évaluant les frais. Ses voisins informés des coûts réels se sont retirés et j'ai dû devant l'intention de M. Bourget de tout arrêter le promettre de me dire si oui ou non il poursuivait les travaux. Un voyage de terre contaminée fut effectué le 20 avril. Le pompage s'est poursuivi à la sortie près de la rivière Proulx où il a été terminé vers 13 heures. Peu des pompes ont été effectuées à la sortie du marécage et derrière le garage et en aval. Une pelle mécanique a effectué environ cinq voyages de dix roues qui compte tenu du degré étaient à moitié chargés.

Les filtres de l'épurateur d'air de la salle de peinture et les solvants usés sont jetés aux ordures et non disposés en vertu du R.O.D.

Cette entre prise fait également du sablage au jet abrasif sans écran ou murs de protection.

Le séparateur de plancher dans l'atelier mécanique, n'est pas conforme, ni étanche. L'huile pouvant se jeter directement dans les tuyaux, ou être absorbée par la pierre sous le plancher.

La salle où se fait la préparation des voitures à peindre a un ventilateur extérieur non-muni de filtres et on constate près du mur extérieur une accumulation importante de déchets.

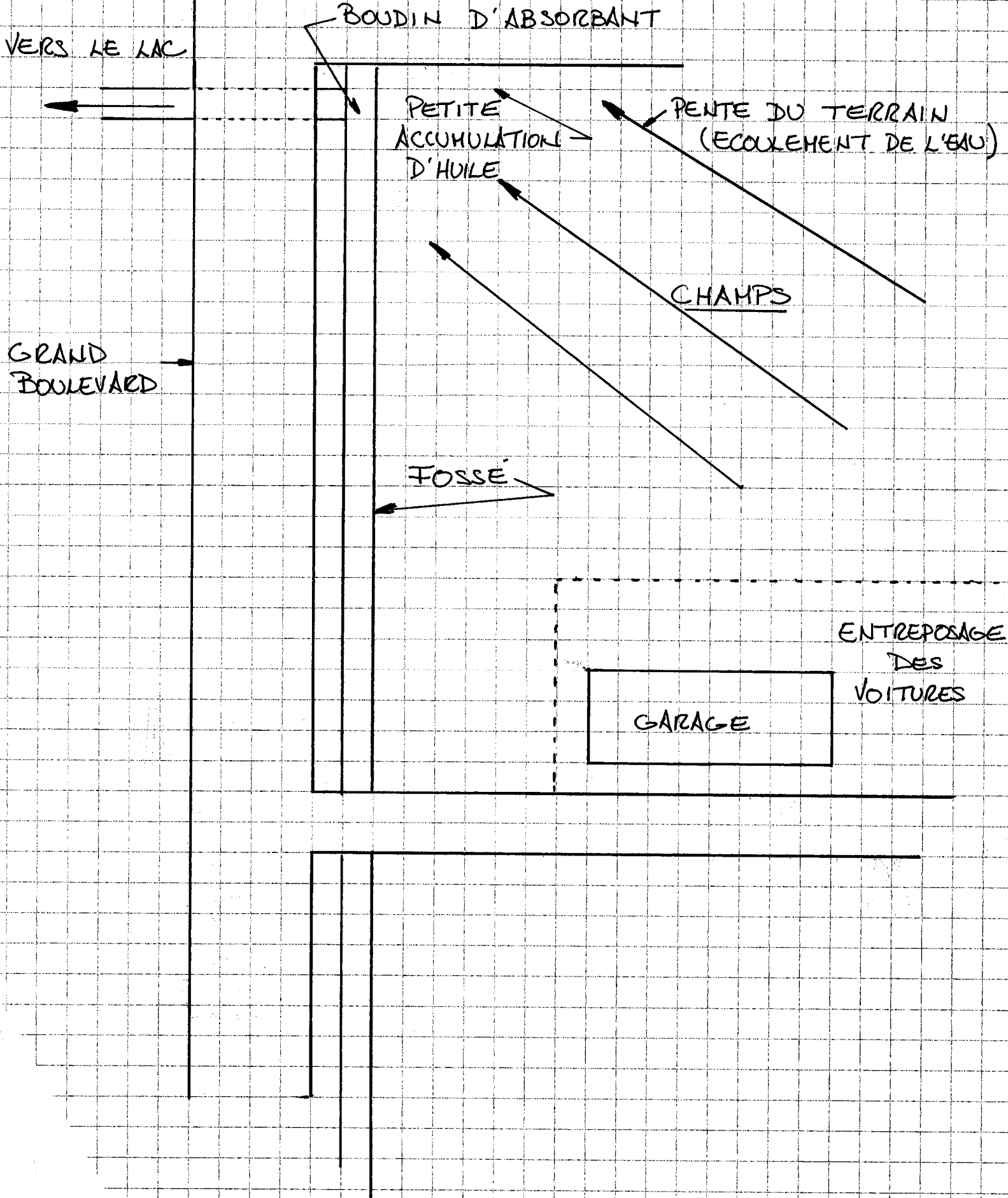
## Conclusion

Le gros de la source de contamination a été enlevé. Des accumulations d'hydrocarbures peuvent se produire dans les prochains jours à différents points le long du chemin des eaux de surface. M. Bourget a été instruit de la manière de les contenir et de les récupérer.

Il me semble important qu'un avis de correction portant sur les exigences d'une installation conforme pour les différents déchets dangereux produits, lui soit envoyé par le service industriel.

*FR.*

DARKING DE G. LEBEAU



186 Sutton Place, Suite 101, Beaconsfield, Qué. H9W 5S3 — Tél. : 694-6602

PROJ. : COLLETTINE • PUIITS DE LUMIÈRE  
**MARC GAUTHIER** AUVENT • SOLARIUM  
 BOIS • VINYLE • ALUMINIUM  
 RÉNOVATION • CONSTRUCTION NEUVE  
 TÉL. : 453-4788

**Michel Labrie**

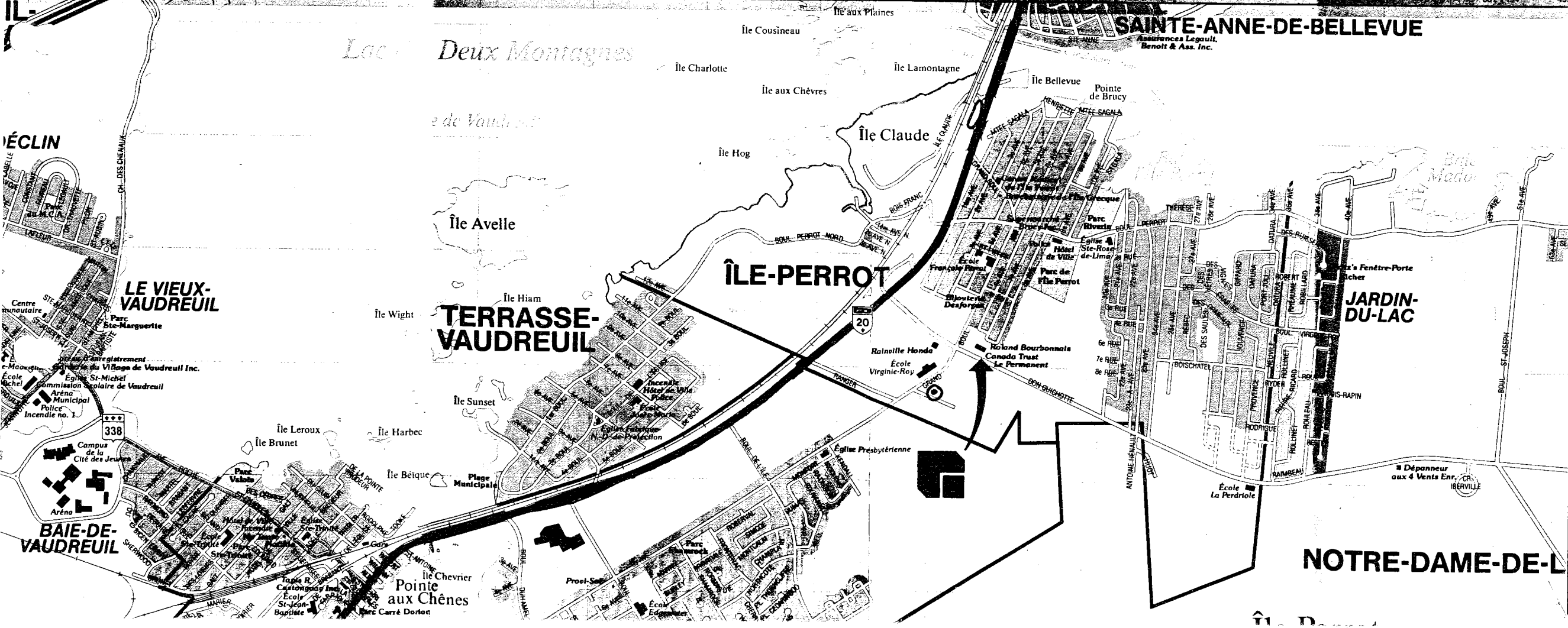
Pincourt, Qué. J7V 3Y3  
 (514) 453-3522

Détenteur  
 de franchise

OUVERT 24 heures

430, boul. Harwood, Suite 10  
 Dorion, Qué. J7V 7H4 455-3388 — 455-887

9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Daphne DUCHESNE 458-5882	Claude BEAUREGARD 453-8546	Yvan DESROCHERS 458-2893	Yvan DESROCHERS 458-1672	Louise FRASER 453-4971	Gloria GRAY 453-1454	Michel LAQUERRE 455-1285	Sheila MACALLISTER 458-4723	Eddy PELLETIER 453-8198	Odette PILON 453-4863	Raymond	Raymond	Raymond	Raymond





Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de Montréal  
Urgence-Environnement

**Urgence -  
Environnement**

### TÉLÉCOPIE

DESTINATAIRE :

Paul Lefebvre

TÉLÉC. :

450-928-7625

EXPÉDITEUR :

Bethieb Desjardins

#TÉLÉC. :

(514) 873-5662

#TÉL.: (514) 873-3636

POSTE : 284

#TÉL. : (24 heures)

(514) 873-3454

DATE :

2000-02-07

HEURE : \_\_\_\_\_

NOMBRE DE PAGES :

1

8 1/2 x 11

(excluant celle-ci)

8 1/2 x 14

(excluant celle-ci)

TEL QUE DEMANDÉ

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

DONNER SUITE

POUR VOTRE APPROBATION

L'ORIGINAL SUIVRA

COMMENTAIRES :

Échantillon reçu de la CUM

*Ce document est destiné à l'usage exclusif du destinataire et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire, il est prié d'aviser immédiatement l'expéditeur et détruire le document par la suite.*

5199, rue Sherbrooke Est  
bureau 3860  
Montréal, H1T 3X9

téléphone: (514) 873-3636  
télécopieur: (514) 873-5662

99-09-24

COMMUNAUTE  
URBAINE  
DE MONTREAL



# ENREGISTREMENT DE PLAINTES

au 12 001 boul. M. DUPLESSIS

PLAINTES RELATIVES

- aux aliments
- à l'assainissement de l'air
- à l'assainissement de l'eau

no plainte

nom (plaignant)		Articles 53-54 de la L.A.D.	
adresse		Articles 53-54 de la L.A.D.	
appel téléphonique <input type="checkbox"/>		lettre <input type="checkbox"/>	
nom (établissement)		verbale <input type="checkbox"/>	
adresse			
municipalité	code postal	no établissement	catégorie
objet		Garage Gordon et Yvon 529 Grand Boulevard	
		Eau Peint	
		Déversement de produit chimique à l'égout par le garage	
plainte reçue par:		20/02/02 16/15	
signature		date heure	
plainte transmise à:			
signature		date heure	

## Remplir pour plaintes relatives à l'assainissement de l'air, de l'eau ou à des déversements

La nuisance ou le déversement se poursuit-il actuellement?  Oui  Non

Si oui, depuis quand? \_\_\_\_\_

S'agit-il d'un déversement?  au sol  à l'égout  cours d'eau

Quantité 45 gallons  
Produit \_\_\_\_\_

Les organismes suivants ont-ils été contactés au sujet de ce

- Urgences - Québec (873-3454)
- Environnement - Canada (283-2333)
- Municipalité
- Police C.U.M. (911)

Le plaignant a-t-il contacté le 280-4330 durant le jour pour

Oui  Non

SENS DE L'ALIMENTATION DU PAPIER™

### MESSAGE IMPORTANT PAR FAX

A R. Desjardins  
C: RENU  
NO. DE FAX 873-5662  
DE Nicole Lavoie 280-4330  
NOMBRE DE PAGES 1  
OBJET les notes jointes  
sur le p. 11

04-02-2000 16:20

514 280 5581

98%

FEU 07 2000 09:38

4318

PAGE. 01

FEU 07 2000 10:35

PAGE. 02

**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

COMPAGNIE : Municipalité de L'île-Perrot  
MUNICIPALITÉ : L'île-Perrot  
INTERLOCUTEUR : Service de l'évaluation  
NO. TÉLÉPHONE : (514) 453-1751  
DATE DE L'APPEL : Le 9 juin, 2000 HEURE : 13 :15  
OBJET : Téléphoné pour obtenir le numéro de lot du terrain qui se trouve au 529A Grand Boulevard. On m'a répondu que les numéros de lot sont 187-8 et 187-9 et que le propriétaire est Articles 53-54 de la L.A.D.  
N/Réf. : P-7110-16-01-7215012

---

/

---

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088





ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

° Référence : 7110 16 96 7106001

T. 16002 07 354 ( )

Date de l'événement : 00.02.07 Heure : \_\_\_ h \_\_\_ min Nbre de photos : \_\_\_  
 Organisme impliqué : GARAGE GORDON & YVON INC. Tél. : (514) 453-3327  
 Adresse : 529 A GRAND-BOULEVARD Poste : [ ]  
 Ville : L'Île Perrot Code postal : \_\_\_  
 Endroit de l'événement : 529 A GRAND BOULEVARD Code S.P. : \_\_\_  
 Ville de l'événement : L'Île Perrot N°. de ville : 71060  
 Produit en cause : huiles usées État du produit L/S/G (L)

NON CLASSE	CLASSE	UN.
	<u>9.2</u>	CAS.

Quantité: Approx.:  Imp.: 210 L  
 Précise: ( ) Dév.: 210 L  
 Sans Dév.: ( ) Réc.: \_\_\_

Aspects humains

Sans Objet:   
 Évacués : \_\_\_ Nbre : \_\_\_  
 Blessés : \_\_\_ Nbre : \_\_\_  
 Traités imm. : \_\_\_ Nbre : \_\_\_  
 Hospitalisés : \_\_\_ Nbre : \_\_\_  
 Décédés : \_\_\_ Nbre : \_\_\_

SECTEUR : Aéroportuaire ( ) Commercial  Forestier ( )  
 Industriel ( ) Minier ( ) Mixte ( )  
 Portuaire ( ) Résidentiel ( ) Rural ( ) Autres ( )

IMPACT: Air ( ) Cours d'eau ( ) Infrastructure d'Intérieur ( )  
 Infrastructure Souterraine  Infrastructure de Surface ( ) Milieu Naturel ( )

TYPE D'ÉVÈNEMENT : Aérien ( ) Bris d'équipement ( ) Déversement illégal  Ferroviaire ( ) Incendie ( )  
 Manutention ( ) Maritime ( ) Réservoir ( ) Routier ( ) Travaux illégaux ( ) Autres ( )

Sommaire (causes de l'événement) : DÉVERSEMENT D'UN BARIL DE 210 L AUX ÉGOUTS

Signalé par : Articles 53-54 de la L.A.D. Articles 53-54 de la L.A.D. Origine M. E.F (O/N): 0  
 Organisme : Articles 53-54 de la L.A.D. Appel reçu à : 10 h 28 min  
 Tél. Articles 53-54 de la L.A.D. [ ] Date : 00.02.07 Fin de la conversation : \_\_\_ h \_\_\_ min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non   
 Urgence-Environnement : \_\_\_ Rendu sur les lieux à : \_\_\_ h \_\_\_ min  
 Organisme impliqué : \_\_\_ Quitte les lieux à : \_\_\_ h \_\_\_ min  
 Responsables municipaux : \_\_\_ Temps total : \_\_\_ min  
 Nbre de sorties : 0  
 Catégorie: (1)  (2) \_\_\_ (3) \_\_\_  
 Demande d'exécution de travaux (O/N)   
 Émissions 115.1 (O/N)   
 Fonds d'urgence (O/N)  Coût \_\_\_  
 Autres : \_\_\_ Pér. de traitement: Int ( ) Ext ( ) Comb ( )

Transféré à (serv. ou code): IND 000207 Zone (M.T.M): \_\_\_ X: \_\_\_ Y: \_\_\_

Sommaire : PLAINTÉ D'UN CITOYEN Reçue PAR LA CUM ET COMMUNIQUÉE  
 (Interventions) PAR CELLE-CI A L'EFFET QUE LE GARAGE DÉVERSE RÉG. huiles  
USÉES À L'ÉGOUT. (VOIR DOSSIER GMD 890418 26 001) PRATIQUE  
EN VIGUEUR EN 1989 AVEC DÉVERSEMENT AU FOSSÉ.

Signature : [Signature]  
 96-04-01

Date : 0002.07





Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de Montréal  
Urgence-Environnement

**Urgence -  
Environnement**

### TÉLÉCOPIE

DESTINATAIRE :

Paul Lefebvre

TÉLÉC. :

450-928-7625

EXPÉDITEUR :

Benoît Desjardins

#TÉLÉC. :

(514) 873-5662

#TÉL.: (514) 873-3636

POSTE : 284

#TÉL. : (24 heures)

(514) 873-3454

DATE :

2000-02-07

HEURE : \_\_\_\_\_

NOMBRE DE PAGES :

1

8 1/2 x 11

(excluant celle-ci)

8 1/2 x 14

(excluant celle-ci)

TEL QUE DEMANDÉ

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

DONNER SUITE

POUR VOTRE APPROBATION

L'ORIGINAL SUIVRA

COMMENTAIRES :

Échantillon reçu de la CUM

Ce document est destiné à l'usage exclusif du destinataire et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire, il est prié d'aviser immédiatement l'expéditeur et détruire le document par la suite.

5199, rue Sherbrooke Est  
bureau 3860  
Montréal, H1T 3X9

téléphone: (514) 873-3636  
télécopieur: (514) 873-5662

99-09-24

COMMUNAUTE  
 URBAINE  
 DE MONTREAL



**ENREGISTREMENT  
 DE PLAINTES**

au 12 001 boul. M. DUPLESSIS

PLAINTES RELATIVES  aux aliments  
 à l'assainissement de l'air  
 à l'assainissement de l'eau

no plainte

nom (plaignant) Articles 53-54 de la L.A.D.  
 adresse \_\_\_\_\_ téléphone Articles 53-54 de la L.A.D.  
 appel téléphonique  lettre  verbale   
 nom (établissement) \_\_\_\_\_  
 adresse \_\_\_\_\_  
 municipalité \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_ no établissement \_\_\_\_\_ catégorie \_\_\_\_\_  
 objet Garage Gordon et Yvon 529 Grande Boulevard  
Ile Saint  
Arrivée de produit chimique à l'égout du garage  
 plainte reçue par: \_\_\_\_\_ date 02/07/00 heure 16:15  
 signature R. J. J.  
 plainte transmise à: \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_  
 signature \_\_\_\_\_

Remplir pour plaintes relatives à l'assainissement de l'air, de l'eau ou à des déversements

La nuisance ou le déversement se poursuit-il actuellement?  Oui  Non

Si oui, depuis quand? \_\_\_\_\_

S'agit-il d'un déversement?  au sol  à l'égout  cours d'eau

Quantité 45 gallons  
 Produit \_\_\_\_\_

Les organismes suivants ont-ils été contactés au sujet de ce

- Urgences - Québec (873-3454)
- Environnement - Canada (283-2333)
- Municipalité
- Police C.U.M. (911)

Le plaignant a-t-il contacté le 280-4330 durant le jour pour

Oui  Non

SENS DE L'ALIMENTATION DU PAPIER™  
**MESSAGE  
 IMPORTANT  
 PAR FAX**  
 A R. J. J.  
 C: RENU  
 NO. DE FAX 873-5662  
 DE Nuisance locale 280-4330  
 NOMBRE DE PAGES 1  
 OBJET les autres juridictions  
travaux de réparation

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4314

NO LIEU : X2005624

ANCIEN NO GTC : 16735

### DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Garage Gordon et Yvon inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Garage Gordon et Yvon inc.

#### TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

### LOCALISATION

#### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

##### ADRESSE

529A, Grand-Boulevard  
L'Île-Perrot (Québec)

##### MUNICIPALITÉ

L'Île-Perrot

##### MRC

Vaudreuil-Soulanges

##### CODE POSTAL

J7V 4X4

#### LOCALISATION CADASTRALE

##### LOT

187-8

187-9

##### RANG, CONCESSION ...

##### CADASTRE

Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, Paroisse de

Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, Paroisse de

##### CADASTRE DU QUÉBEC

2455883

#### COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3875444444

LONGITUDE : -73,9671722222

#### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

##### ADRESSE

##### MUNICIPALITÉ

##### CODE POSTAL

### CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

#### VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

### NATURE DES CONTAMINANTS

#### SOLS

Huiles usées\*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

#### EAU SOUTERRAINE

### EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4314

NO LIEU : X2005624

ANCIEN NO GTC : 16735

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1989

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Benoît, Paul

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

Élément déclencheur : Garage utilisant l'huile usée pour graisser les véhicules et comme abat-poussières.

Nature des contaminants : huiles usées

Propriétaire : réf. 9 juin 2000

Technique de réhabilitation : Aucune mesure n'a été prise pour récupérer les huiles usées et les disposer dans un endroit conforme par le Garage Gordon. Il est estimé que 200 gallons d'huile usée ont contaminé le sol de l'arrière du terrain ainsi que le fossé et le marécage. Le sol contaminé a été excavé.

À JOUR LE 24 JUILLET PAR V.V. ET MLÉ

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-07-24

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2017-03-09